



Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 56 n) et 105 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la sécurité
et la coopération en Europe**

Questions relatives aux droits de l'homme

Lettre datée du 4 mars 2005, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Géorgie et de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des déclarations de Chisinau intitulées « De la suprématie des valeurs et principes démocratiques » (voir annexe I) et « Contre les “zones d'ombre” en Europe » (voir annexe II), signées le 2 mars 2005 à Chisinau par les Présidents de la République de Moldova et de la Géorgie.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Revaz **Adamia**

Le Représentant permanent
de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vsevolod **Grigore**



**Annexe I à la lettre datée du 4 mars 2005,
adressée au Secrétaire général par les Représentants
permanents de la Géorgie et de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

De la suprématie des valeurs et principes démocratiques

Les peuples moldove et géorgien adhèrent sans réserve aux principes et valeurs démocratiques et conviennent que la démocratie parlementaire est le modèle le plus sûr pour une gestion juste et efficace des affaires publiques.

Nous affirmons par la présente que la démocratie est la seule forme de gouvernement apte à garantir l'instauration d'États forts, visant, dans le cadre de l'édification de la nation, à renforcer la société civile et ses institutions, à responsabiliser les autorités politiques, à défendre la justice sociale et le principe de gouvernement par la majorité tout en garantissant les droits des minorités, à promouvoir la liberté de la presse et des médias, en garantissant ainsi le respect du droit et la protection des droits fondamentaux.

La République de Moldova et la Géorgie s'emploient à instaurer une société dans laquelle chacun se sent en sécurité et protégé, l'État garantissant la protection des libertés fondamentales dans un climat serein et sûr.

Nous affirmons que l'appui de la population est un critère déterminant pour mesurer la légitimité de tout gouvernement démocratique moderne, sachant qu'en démocratie cette légitimité passe par la pluralité des votes exprimés. Nous sommes en outre convaincus qu'il n'y a pas d'autre choix que la tenue d'élections libres et justes dans les pays qui se relèvent d'une dictature totalitaire et se libèrent du joug de l'étranger, et qu'aucune force extérieure ne peut empêcher les peuples épris de liberté de voter et d'élire leurs dirigeants suivant leurs aspirations et leurs convictions.

Aucun État ne peut être autorisé à imposer sa volonté à des populations étrangères; à influencer sur le résultat d'élections; ni à tenter de modifier le destin politique d'un pays par le chantage ou toute autre forme d'opération financière illégale. Des élections libres et justes donnent le pouvoir au peuple, en écartant ainsi les pseudo-élites avides de pouvoir et de richesses.

Nous appelons, par la présente, tous les États démocratiques à appuyer les aspirations de nos peuples. De plus, nous demandons à la communauté des nations démocratiques de nous protéger contre toute forme d'ingérence étrangère illégale mettant en danger les processus démocratiques en marche dans nos pays.

La République de Moldova se déclare résolue à respecter le scrutin démocratique et la volonté de son peuple, et invite le plus grand nombre possible d'observateurs originaires des démocraties établies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les autres organisations non gouvernementales compétentes à se rendre sur son territoire pour surveiller les élections de manière impartiale.

Nous croyons en la validité et en l'universalité de ces acquis démocratiques fondamentaux. De plus, nous sommes sûrs que le Gouvernement de la République de Moldova résultera d'élections libres et justes et ne sera pas imposé par le jeu de

menaces externes telles que des sanctions économiques ou des tentatives menées par des clans corrompus, avides de reprendre le pouvoir avec l'appui des maîtres d'hier.

Ce processus dynamique devrait donner un nouvel élan au Groupe Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GOUAM) et en faire le garant du respect des principes et valeurs démocratiques pour l'ensemble de l'organisation et pour ses États membres. Les nouvelles difficultés auxquelles se heurtent les États membres devraient être prises en considération dans les activités et les objectifs de cette organisation. Considérées dans leur ensemble, ces circonstances nouvelles nécessitent l'établissement de fonctions et d'objectifs nouveaux, faisant du GOUAM un promoteur de la démocratie, de la stabilité et de la sécurité, dans toute la région. Nous ne doutons pas que ces nouveaux principes seront pleinement appliqués à compter du 22 avril 2005, date à laquelle la République de Moldova prendra la présidence du GOUAM.

Soucieux de défendre la liberté et de promouvoir la stabilité et la démocratie, nous affirmons par la présente notre désir commun de participer à la construction d'une nouvelle Europe unie, fondée sur notre identité et notre patrimoine européens communs, ainsi que sur les valeurs que nous partageons.

Le Président de la République de Moldova
(*Signé*) Vladimir **Voronin**

Le Président de la Géorgie
(*Signé*) Mikheil **Saakashvili**

Signé le 2 mars 2005 à Chisinau.

**Annexe II à la lettre datée du 4 mars 2005,
adressée au Secrétaire général par les Représentants
permanents de la Géorgie et de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Contre les « zones d'ombre » en Europe

La République de Moldova et la Géorgie réaffirment la nécessité de respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les États, ainsi que l'inviolabilité des frontières internationales, ce qui suppose de poursuivre les efforts internationaux, en agissant conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux engagements pris par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, aux principes fondamentaux du droit international et aux normes et pratiques européennes. Sur cette base, nous nous efforçons d'écarter les menaces que le séparatisme agressif fait peser sur la paix et la sécurité internationale, en vue de résoudre les conflits prolongés inspirés par l'étranger, qui touchent nos deux pays.

Les zones de conflit et les territoires séparatistes sont devenus, dans nos pays, des « zones d'ombre » bénéficiant ouvertement d'un appui extérieur. Ces territoires sont, pour les criminels, de véritables refuges, où la contrebande, pratiquée à grande échelle, enrichit une poignée de chefs corrompus, alors que la population vit dans la pauvreté, où les droits de l'homme les plus élémentaires sont bafoués, où des centaines de milliers de personnes sont arrachées à leur foyer natal et où le trafic d'armes, d'êtres humains et de stupéfiants, ainsi que l'enlèvement sont monnaie courante.

Dans les territoires géorgiens et moldaves contrôlés par des éléments illégaux, les séparatistes violent jusqu'aux droits les plus fondamentaux des enfants. Ainsi, dans la région de la Transdnistrie, les écoles sont la cible de persécutions et l'alphabet latin est interdit. Dans la région de Gali, en Abkhazie, les enseignants n'ont pas le droit d'enseigner en géorgien, langue maternelle des élèves.

La présence et les activités de forces militaires étrangères en République de Moldova et en Géorgie sont devenues le principal catalyseur des conflits en question. Il est donc indispensable, dans l'intérêt commun de nos pays et de l'ensemble de la région, que ces forces militaires étrangères quittent rapidement le territoire des deux pays.

Le retrait des forces militaires des territoires de nos États est dans l'intérêt de la Fédération de Russie; de même, il est important pour la République de Moldova et pour la Géorgie d'établir de bonnes relations avec la Fédération de Russie. Une région paisible et sûre devrait également servir les intérêts de la Fédération de Russie.

Le séparatisme agressif observé en République de Moldova et en Géorgie a créé un terrain fertile pour les ambitions impérialistes de ceux qui ne veulent pas que nos pays soient libres et prospères. C'est pourquoi, au-delà des mots, l'expression « séparatisme armé » désigne bien une activité criminelle, qui, loin de se limiter à un « problème local », constitue un problème pour l'ensemble de l'Europe. Nous sommes donc fermement convaincus que l'Europe ne doit et ne peut tolérer l'existence de telles « zones d'ombre » à ses nouvelles frontières.

La République de Moldova et la Géorgie affirment qu'il convient de prendre des mesures économiques et politiques multiformes contre le séparatisme armé, afin de permettre à ces deux pays de s'intégrer à l'Europe élargie et de renforcer leur coopération dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage engagée par l'Union européenne.

La République de Moldova et la Géorgie prendront également, dans les tribunes internationales, des mesures diplomatiques communes contre le séparatisme agressif, qui est l'antithèse de la démocratie et incarne les structures totalitaristes, le terrorisme, la violation systématique des droits de l'homme, le trafic d'armes et de stupéfiants, le commerce illicite et le blanchiment de capitaux, ainsi que la corruption transnationale.

La République de Moldova et la Géorgie déclarent donc ce qui suit :

- Nous sommes favorables à une société dans laquelle les droits de tous les citoyens sont protégés en toute égalité, sans distinction de nationalité, de conviction politique, de sexe ou de confession;
- Nous sommes favorables à une société dans laquelle les droits culturels et linguistiques de tous les groupes ethniques sont garantis et protégés;
- Nous sommes favorables à un règlement exclusivement pacifique des conflits, prenant en considération les intérêts de l'ensemble des populations résidant dans les territoires concernés;
- Nous souhaitons que les populations des territoires sous contrôle des séparatistes nous rejoignent dans la communauté des États démocratiques et dans une Europe pacifique;
- Nous sommes favorables au partage, sur un pied d'égalité, des avantages tirés de notre patrimoine européen commun, enraciné dans la civilisation et la prospérité européennes;
- Nous affirmons, par la présente, que la République de Moldova et la Géorgie ont pour objectif premier d'adhérer à l'Europe. Adhérons ensemble à l'Europe et contribuons ainsi à l'achèvement de la troisième phase de libération européenne.

Le Président de la République de Moldova
(*Signé*) Vladimir **Voronin**

Le Président de la Géorgie
(*Signé*) Mikheil **Saakashvili**

Signé le 2 mars 2005 à Chisinau.